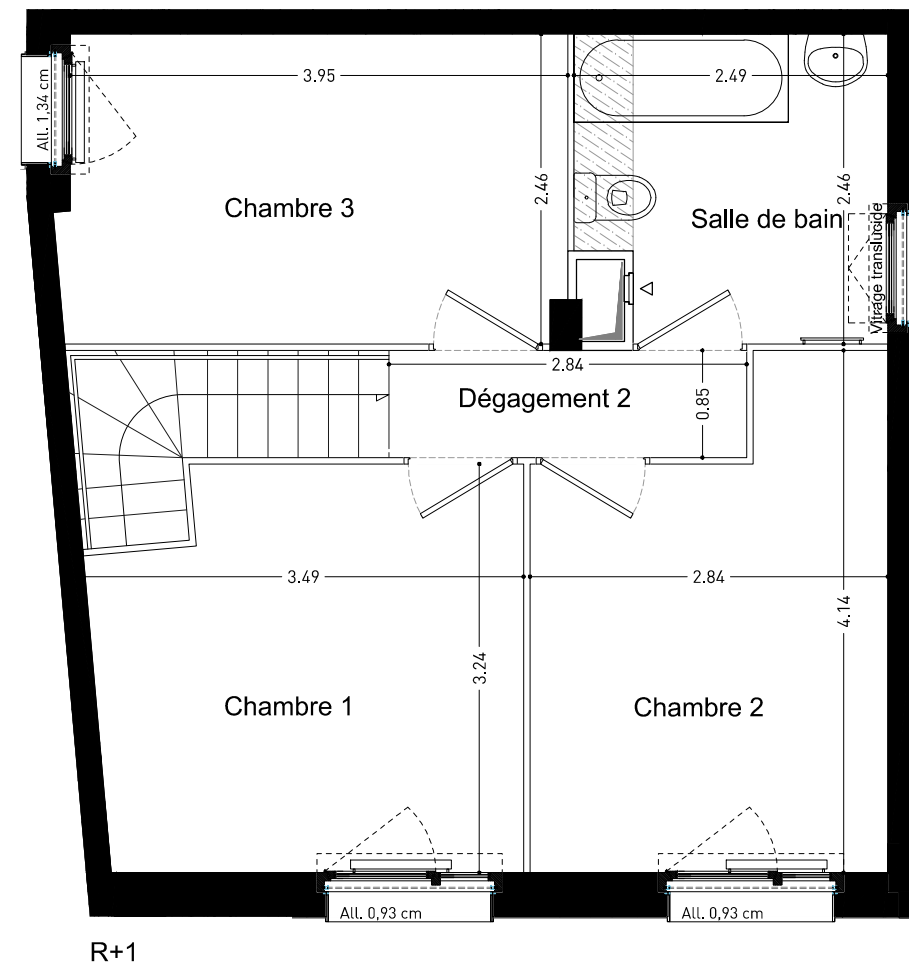
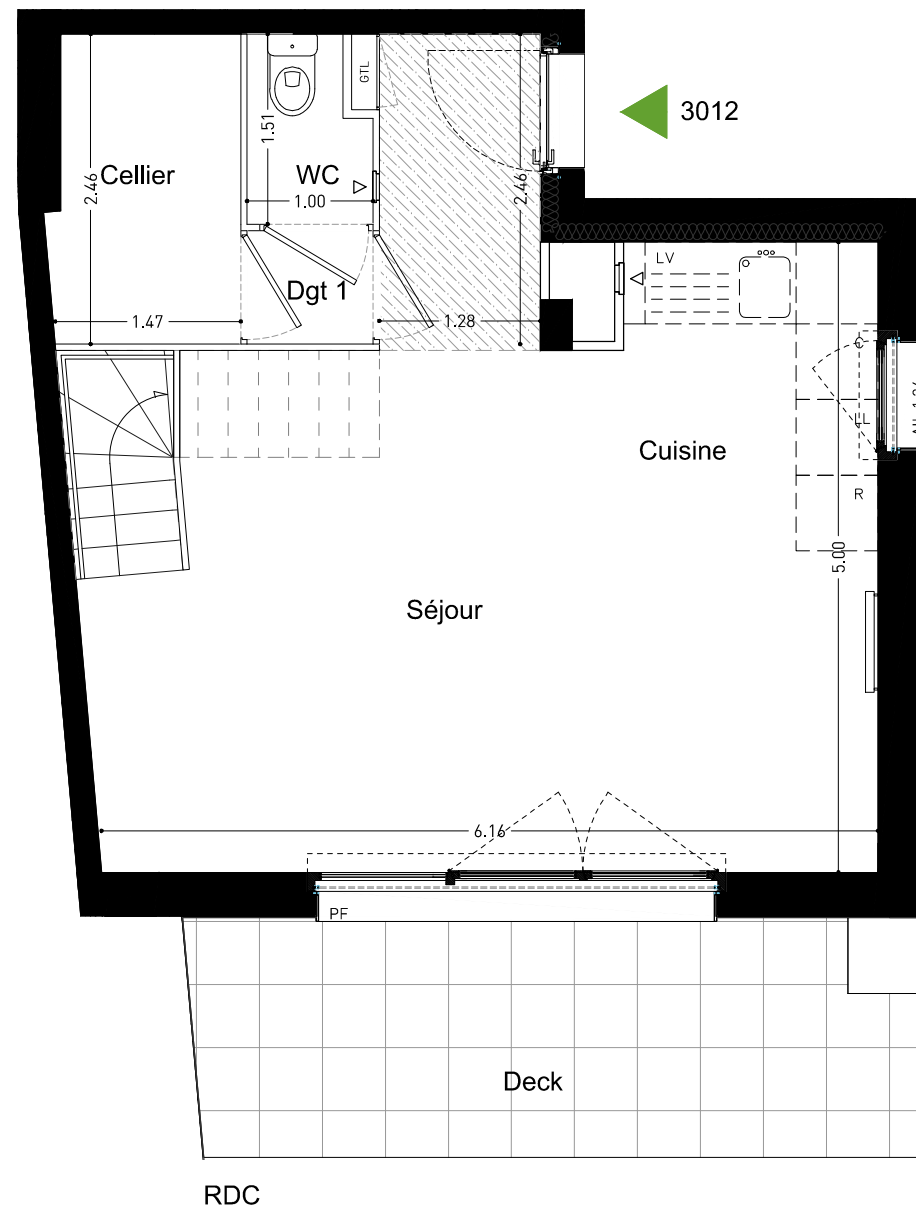
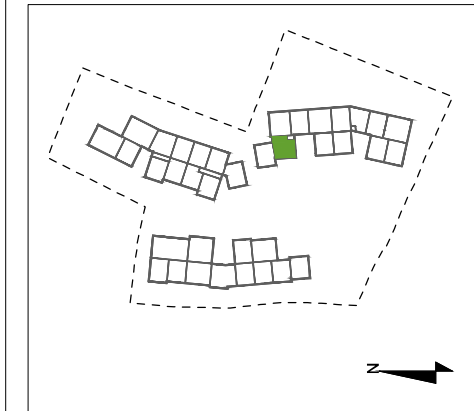


Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et des dispositions réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations et radiateurs (nombre, dimensions et positions) sont figurés à titre indicatif et seront définis lors des études d'exécution par leurs auteurs. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces attenantes. La hauteur libre sous soffite, faux-plafond ou retombée de poutres ne saurait être inférieure à 2,10 mètres. Les équipements indiqués en pointillé ne sont pas fournis.

PIECES	SURFACES en m ²
Entrée	3.15
Cuisine / Séjour	25.56
Salle d'eau	6.03
Chambre 1	10.45
Chambre 2	10.17
Chambre 3	9.76
Dégagement 2	2.41
Salle de bain	5.78
TOTAL HABITABLE	73.31
Deck	10.59
HSP<1.80m	0.76
TOTAL PRIVATIF	84.66

Tableau des équipements

GTL	Tableau abonné	LV	Lave-vaisselle
	Radiateur	LL	Lave-linge
	Sèche-serviette	C	Cuisson
	Bouche ventilation	R	Réfrigérateur
	Soffite ou fx. plafond	F	Fenêtre
	Portillon	PF	Porte-fenêtre
PL	Placard	All. = x	Hauteur d'allège



PIECES	SURFACES en m ²
Cuisine / Séjour	28.82
Cellier	3.61
WC	1.35
Dégagement 1	0.90
Chambre 1	10.45
Chambre 2	10.17
Chambre 3	9.76
Dégagement 2	2.41
Salle de bain	5.78
TOTAL HABITABLE	73.25
Deck	10.59
HSP<1.80m	0.76
TOTAL PRIVATIF	84.60

GTL	Tableau abonné	LV	Lave-vaisselle
	Radiateur	LL	Lave-linge
	Sèche-serviette	C	Cuisson
	Bouche ventilation	R	Réfrigérateur
	Soffite ou fx. plafond	F	Fenêtre
	Portillon	PF	Porte-fenêtre
PL	Placard	All. = x	Hauteur d'allège

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et des dispositions réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations et radiateurs (nombre, dimensions et positions) sont figurés à titre indicatif et seront définis lors des études d'exécution par leurs auteurs. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces attenantes. La hauteur libre sous soffite, faux-plafond ou retombée de poutres ne saurait être inférieure à 2,10 mètres. Les équipements indiqués en pointillé ne sont pas fournis.